



Association des infirmières et infirmiers
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Devenir infirmière immatriculée au
Nouveau-Brunswick :

Capacités et habiletés requises

Table des matières

Introduction.....	3
Capacités et habiletés requises	3
Catégories de capacités et d'habiletés requises	4
Capacités et habiletés requises	4
Aptitudes cognitives	4
Communication	4
Comportement	5
Relations interpersonnelles.....	5
Capacité physique.....	5
Perception sensorielle	6
Environnement	6
Mesures d'adaptation	7
Ressources	7
Pour en savoir plus	8
Références	8

**Dans le présent document, le féminin est employé sans préjudice et désigne aussi bien les hommes que les femmes, et vice-versa.*



Introduction

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick (AIINB) est chargée de réglementer les infirmières immatriculées (II) et les infirmières praticiennes (IP) pour assurer la prestation de soins sécuritaires et éthiques fournis avec compétence et compassion dans l'intérêt du public. Ce document se veut une source d'information pour les étudiantes infirmières éventuelles, le personnel enseignant et le public sur les connaissances théoriques et pratiques, les habiletés et le jugement que doit posséder une personne pour suivre avec succès un programme de formation infirmière et acquérir les compétences de niveau débutant attendues des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick (N.-B.). Les capacités et habiletés requises constituent un point de référence; ce sont les exigences à satisfaire pour être en mesure de respecter la norme minimale qui assure la sécurité des clients et la protection du public. Il est conseillé aux personnes qui envisagent de faire une carrière d'II au N.-B. de prendre connaissance du contenu du présent document et d'évaluer leur capacité à satisfaire aux exigences mentionnées.

À la fin de leur programme de formation infirmière, chaque étudiante en science infirmière doit démontrer sa capacité à satisfaire aux [Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick](#), document qui décrit les connaissances, l'aptitude, les habiletés et le jugement exigés des II de niveau débutant.

À son tour, l'II de niveau débutant doit être en mesure d'exercer la profession conformément aux [Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées](#) de l'AIINB. Les normes d'exercice décrivent la conduite et la performance attendues des II. Dans l'intérêt de la sécurité des clients, il faut posséder au départ certaines capacités et habiletés qui permettront d'acquérir les compétences de niveau débutant et d'obtenir l'admission à la profession infirmière.

Capacités et habiletés requises

Les capacités et habiletés requises sont essentielles et font que l'étudiante est apte à suivre avec succès (avec ou sans mesures d'adaptation) un programme de formation infirmière et à acquérir les connaissances, l'aptitude et le jugement exigés des II.

Les II nouvellement diplômées possèdent les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour fournir avec compassion des soins infirmiers sécuritaires, compétents, conformes à l'éthique et fondés sur des données probantes dans tous les milieux d'exercice (AIINB, 2019). Elles sont formées pour fournir des soins infirmiers personnalisés à des gens de tous les âges, de tous les genres et de tous les horizons dans des situations ayant trait à la promotion de la santé, à la prévention et à la santé de la population, à des états de santé altérés, y compris les affections aiguës et chroniques et les soins de réadaptation, ainsi qu'à des soins palliatifs et des soins de fin de vie. Les II nouvellement diplômées sont des généralistes préparées pour travailler dans une diversité de milieux d'exercice allant des grands centres urbains aux régions rurales ou éloignées (hôpitaux, milieux communautaires, soins à domicile, centres de santé, écoles, établissements résidentiels, etc.) (Nova Scotia College of Nursing, 2019).



Si vous souhaitez faire carrière en soins infirmiers, vous devez satisfaire à certaines exigences établies pour recevoir une immatriculation de l'AIINB, y compris, mais sans s'y limiter :

- suivre avec succès un programme de formation infirmière approuvé;
- remplir et soumettre une demande d'immatriculation accompagnée des frais applicables;
- remettre à l'AIINB une vérification de votre casier judiciaire;
- réussir à l'examen d'admission à la profession;
- suivre le module en ligne sur la jurisprudence, qui comprend de l'information sur les dispositions législatives fédérales et provinciales qui touchent la pratique des II.

La liste complète des exigences de l'AIINB pour obtenir l'immatriculation se trouve à www.aiinb.nb.ca/ sous l'onglet « Services d'immatriculation ».

Catégories de capacités et d'habiletés requises

Les capacités et habiletés requises sont réparties dans sept catégories, chacune assortie d'exemples tirés de la pratique des II de niveau débutant. Elles donnent un aperçu de la nature et des types d'activités que l'on retrouve typiquement dans la pratique des II de niveau débutant. Veuillez noter que les exemples présentés dans le document ne se veulent pas exhaustifs et illustrent « ce qui est compris, mais sans s'y limiter ».

Capacités et habiletés requises	Exemples
Aptitudes cognitives Capacité d'appliquer des habiletés qui démontrent sa faculté de raisonnement : <ul style="list-style-type: none">• Se rappeler d'informations pendant un certain temps• Faire preuve d'aptitude à se concentrer• Faire preuve d'aptitude à résoudre un problème• Faire preuve d'une capacité d'analyse critique• Prioriser les mesures à prendre• Appliquer des compétences et des habiletés en mathématiques pour effectuer les opérations suivantes :<ul style="list-style-type: none">○ Addition, soustraction, multiplication et division○ Calcul de ratios et de pourcentages	Quand elle administre un médicament contre la douleur, l'II de niveau débutant : <ul style="list-style-type: none">• fait une analyse critique des données d'évaluation (observe le client, se rappelle les faits antérieurs et les informations fournies par les collègues)• choisit l'intervention appropriée (quantité de médicament à administrer)• calcule correctement la dose• administre le médicament de façon sécuritaire• reconnaît tout effet fâcheux et intervient au besoin
Communication Capacité de communiquer et d'échanger par écrit, verbalement et non verbalement et capacité d'interagir avec les autres avec clarté, respect et professionnalisme :	L'II de niveau débutant : <ul style="list-style-type: none">• fait preuve d'une bonne écoute des clients



<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une bonne connaissance de l'anglais ou du français ou des deux (en lecture, en rédaction et en communication orale et écrite) • Savoir reconnaître son propre langage non verbal et interpréter le non-verbal d'autrui, tout en tenant compte des différences individuelles au niveau de l'expression et du sens connexe • Comprendre l'information et la consigner au dossier du client à la main ou en format électronique 	<ul style="list-style-type: none"> • recueille les renseignements des clients lors de la collecte des antécédents de santé et y donne suite • communique clairement, avec précision et en temps opportun avec les autres membres de l'équipe des soins de santé au sujet des clients • lit et comprend les dossiers des clients • consigne l'information au dossier et fait rapport de façon claire, concise, exacte et en temps opportun
<p>Comportement</p> <p>Capacité de se conduire d'une manière professionnelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer son propre comportement pour être en mesure de fournir avec compassion des soins infirmiers sécuritaires, compétents et conformes à l'éthique • Réfléchir sur sa pratique pour améliorer les soins • Etablir des liens avec les autres pour créer un environnement sécuritaire • Réagir avec calme et respect dans les situations stressantes qui peuvent aussi impliquer des conflits • Adopter une conduite respectueuse dans le cadre d'un contact physique et d'un travail en étroite proximité avec tous les types de clients • Exercer ses responsabilités au sein de l'équipe • Gérer son temps de manière efficace 	<p>L'II de niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • reconnaît les besoins prioritaires des clients • sait gérer son temps et établir des priorités quand les demandes sont multiples • maintient son calme peu importe le comportement du client • réfléchit sur les mesures prises
<p>Relations interpersonnelles</p> <p>Aptitude à établir des relations professionnelles avec les autres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer un rapport et des relations thérapeutiques avec des personnes et des groupes • Reconnaître les besoins des clients et des collègues • Reconnaître l'importance de maintenir les limites de la relation thérapeutique infirmière-client 	<p>L'II de niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • offre un soutien approprié au client durant les procédures douloureuses • comprend que les autres ont des besoins et des points de vue qui peuvent différer des siens • maintient des limites professionnelles avec les clients
<p>Capacité physique</p> <p>Capacité d'exécuter chacune des actions suivantes afin de participer aux activités éducatives et fournir des soins aux clients :</p>	<p>L'II de niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • fait de la RCR sur un client



<ul style="list-style-type: none"> • Se tenir debout et maintenir son équilibre • Posséder une bonne dextérité manuelle • Bouger dans des espaces restreints • Pousser et tirer • Exécuter des mouvements répétés • Effectuer des tâches complexes qui nécessitent une bonne coordination oculo-manielle • Se pencher • S'étirer pour atteindre • Lever • Marcher • Monter • Porter des objets 	<ul style="list-style-type: none"> • aide une personne à se lever de son lit et à marcher • monte des escaliers en transportant des fournitures pour une visite à domicile • aide à lever, tourner et transférer des clients • Prépare et administre des injections • Change le pansement d'une plaie et enlève des points de suture
<p>Perception sensorielle</p> <p>Capacité de percevoir au moyen de chacun des sens suivants afin de participer aux activités éducatives et fournir des soins :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vue • Ouïe • Toucher • Odorat 	<p>L'II de niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • voit assez bien pour lire les chiffres et les lignes de démarcation sur une seringue • prend le pouls • perçoit les différences de température au toucher • entend les sonnettes d'appel et les alarmes sur l'équipement • écoute la fréquence cardiaque et les bruits de la respiration au moyen d'un stéthoscope • entend la voix du client sans avoir à le regarder directement • reconnaît les odeurs anormales
<p>Environnement</p> <p>Capacité de poursuivre son travail en présence de chacun des facteurs environnementaux suivants, qui surviennent couramment et sont inévitables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Odeurs nauséabondes • Agents pathogènes • Substances chimiques • Distractions • Bruit • Comportement imprévisible d'autrui 	<p>L'II de niveau débutant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • maintient sa concentration même en cas de distraction ou d'interruption durant une procédure • reconnaît les dangers dans l'environnement du client • tolère les déchets corporels (urine, excréments, vomissements) • tolère les odeurs désagréables et nauséabondes

Adapté du College of Registered Nurses of Manitoba (2018).



Mesures d'adaptation

Les étudiantes « ont l'obligation d'informer leur établissement d'enseignement de leur besoin d'accommodement. Comme les étudiantes ont droit à la vie privée, il n'est pas nécessaire qu'elles divulguent la nature de leur incapacité. L'établissement d'enseignement peut exiger des étudiantes de fournir une lettre d'un professionnel de la santé décrivant les déficiences ou les capacités fonctionnelles de l'étudiante et le type d'adaptation requis, mais il n'est pas nécessaire d'inclure dans la lettre le diagnostic relatif à l'incapacité ». (Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick [CDPNB], 2017, p. 9)

« Celles-ci doivent être fondées sur l'opinion de spécialistes, en collaboration avec l'étudiante et l'établissement d'enseignement, et non pas seulement sur les désirs de l'étudiante ou en raison de commodités ou de préférences propres à un programme ou à un instructeur. L'accommodement à l'endroit des étudiantes ayant une incapacité consiste à apporter des ajustements au milieu éducatif ou à offrir d'autres arrangements pour éliminer tout effet discriminatoire que les étudiantes subiraient autrement à cause de leur incapacité. » (CDPNB, 2017, p. 5). Cependant, les mesures d'adaptation ne doivent jamais mettre la sécurité ou le bien-être des clients en péril.

Avant de devenir II, l'étudiante en sciences infirmières doit suivre avec succès un programme de formation infirmière et démontrer avoir acquis les compétences établies de niveau débutant. « La mise en place d'un processus d'accommodement ne signifie pas que les fournisseurs de services d'éducation sont tenus d'assouplir leurs normes relatives aux études. Au contraire, les étudiantes ayant une incapacité sont appelés à développer les mêmes compétences essentielles que leurs consœurs et confrères de classe. » (CDPNB, 2017, p.11). Chaque II de niveau débutant doit être en mesure d'exercer la profession avec compassion et de manière sécuritaire, compétente et éthique, conformément aux normes d'exercice pour les II.

Ressources

[Accommodement des étudiants ayant une incapacité dans les établissements postsecondaires](#)

[Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick](#)

[La Loi sur les droits de la personne du Nouveau-Brunswick : Explication plus détaillée](#)

[AIINB - Loi et règlements administratifs](#)

[Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick](#)

[Directive professionnelle : Le champ d'exercice de l'infirmière diplômée](#)

[AIINB - Normes d'exercice des infirmières et infirmiers](#)

[Université du Nouveau-Brunswick - Student Accessibility Centre](#)

[Université de Moncton – Service d'accès et de soutien à l'apprentissage](#)



Pour en savoir plus

Pour en savoir plus au sujet des capacités et habiletés requises pour devenir II au Nouveau-Brunswick, veuillez communiquer avec l'AIINB au 1-800-442-4417 ou à aiinb@aiinb.nb.ca.

Une personne qui se demande si elle possède les capacités et les habiletés requises pour être admise à un programme de formation infirmière ou poursuivre un tel programme devrait communiquer avec les personnes responsables du programme qui l'intéresse pour discuter des exigences mentionnées.

Références

Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2019). *Compétences de niveau débutant pour les infirmières immatriculées au Nouveau-Brunswick*. Fredericton, chez l'auteur.

College of Registered Nurses of Manitoba. (2018). *Requisite Skills and Abilities*. Winnipeg: Author.

Commission des droits de la personne du Nouveau-Brunswick. (2017). *Ligne directrice sur l'accommodement des étudiants ayant une incapacité dans les établissements d'enseignement postsecondaire*. Fredericton, chez l'auteur.

Nova Scotia College of Nursing. (2019). *Becoming a Registered Nurse in Nova Scotia. Requisite Skills and Abilities*. Halifax, chez l'auteur.





165, rue Regent
Fredericton (N.-B.)
Canada E3B 7B4

Tél. : 506-458-8731
Sans frais : 1-800-442-
4417 www.nanb.nb.ca